

Europe et migrations

Le 25 novembre 2016, auditorium de l'Atria, Arras

Organisé par le Mouvement Européen Pas-de-Calais

Le Mouvement Européen s'attache à faire connaître les projets de l'Union Européenne et à promouvoir la connaissance de ses politiques. Le but de ce mouvement n'est pas d'apporter des réponses, mais de faire connaître les débats.

Quentin DICKINSON, journaliste spécialiste des affaires de l'Union Européenne, est le modérateur de cette conférence. Il ouvre la conférence en affirmant que « Europe et migrations » est un ensemble de thèmes et de préoccupations tout à la fois morales, pratiques et politiques.

Morales, car nous manquerions à notre humanisme si nous détournions notre regard des hommes qui prennent la route de l'exil. La puissance publique de nos différents Etats-membres et celle de l'UE ont pris des mesures dans l'urgence, mesures ne suffisant pas à endiguer ce flot et à traiter avec humanité ces personnes. Ces mesures d'urgence ne peuvent pas préfigurer une politique apaisée des flux migratoires. Les flux migratoires hanteront encore de nombreuses années la classe politique et les débats politiques. Cette affaire ne pourra pas être escamotée du jour au lendemain. Nous parlerons des échecs plus ou moins prévisibles.

Le drame humain que nous voyons depuis deux années et qui s'invite au journal de 20 heures est à la mesure de l'impréparation de nos politiques. Pourtant si un indicateur est bien prévisible, c'est celui du flux migratoire.

dixit « Comme bien souvent dans l'UE, nous sommes les rois de la législation incomplète et lorsque la crise est-là nous légiférons dans l'urgence ».

Des politiques européennes existent, mais encore faut-il qu'elles soient mises en vigueur et exécutées dans les Etats-membres.

PARTIE 1 : Les politiques migratoires en Europe

→ **Intervention de Jean-Pierre GARSON** :

Jean-Pierre GARSON est le premier intervenant. Ce dernier est économiste et maître de conférences à Sciences po. Il a travaillé durant vingt-trois ans au sein de l'OCDE réunissant trente-cinq Etats-membres.

Il commence son propos en nous affirmant que la question des migrations est sur-politisée. Pour les citoyens et citoyens européens, nous sommes en grande partie sous-informés.

Il nous invite à faire des différences - notamment entre flux et effectif(s) - et à regarder dans le passé, afin de distinguer les différentes vagues migratoires. Nous ne pouvons pas tout mélanger. Il faut réfléchir aux fonctions du passé et aux expériences acquises.

Un immigré est quelqu'un qui réside dans un pays dans lequel il n'est pas né. Un immigré n'est pas forcément un étranger, un étranger n'est pas forcément pas un immigré.

Différents systèmes existent :

- Des personnes peuvent venir dans un pays avec leur famille, parce que nous leur avons demandé. C'est le cas de l'Australie et du Canada. Dans une autre mesure, c'est également le cas des Etats-Unis.

- Des personnes viennent de manière temporaire à des fins d'emplois. Elles feront ensuite venir leurs familles. Ces personnes immigrées peuvent changer de catégories.

Dans le monde, nous avons **234 millions d'immigrés, dont les exilés**. Cela correspond à **3,3 % de la population mondiale**. Environ **140 millions d'immigrés sont dans les pays développés**. Onze pays accueillent plus de la moitié des réfugiés – par exemple, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Russie, les pays du Golfe, la France.

Il est intéressant de savoir pour quels motifs les immigrés sont entrés dans un pays. Nous parlons de **catégories d'entrée** :

- **La migration liée au travail,**
- **La migration familiale,**
- **La migration humanitaire.**

Dans le cadre de l'UE, nous avons **la libre-circulation**.

Pour l'OCDE, cette libre-circulation correspond à de l'immigration.

L'immigration joue un **rôle économique avec le marché du travail** et joue un **rôle démographique**. Actuellement, pour de nombreux pays européens – sauf la France - le **solde migratoire** est un des facteurs de croissance de la population .

Ce n'est plus l'accroissement naturel – taux de natalité supérieur au taux de mortalité – qui permet l'augmentation des populations européennes. Nous avons également une **migration des travailleurs hautement qualifiés**.

Deux aspects de l'immigration sont à distinguer : **l'immigration permanente – les personnes viennent pour un an ou plus – de l'immigration temporaire**.

L'immigration temporaire a été négligée, pourtant elle permet un ajustement du marché du travail. Le Canada est souvent cité en exemple. Les immigrés sont directement des permanents. Leur famille les accompagne. Au bout de trois ans, ils peuvent obtenir la nationalité canadienne. Pourtant au Canada, de plus en plus, nous avons une immigration temporaire permettant d'ajuster le marché du travail.

Qu'en est-il des demandeurs d'asile ? Actuellement dans le monde, nous avons **19,5 millions de demandeurs d'asile**. Ils représentent **8 % des immigrés**. Pourtant nous entendons qu'il y a **65 millions de réfugiés**. Les personnes se déplaçant à l'intérieur des frontières de leur Etat sont également qualifiées de réfugiés. L'information livrée par les médias n'est pas claire.

Une première diapositive nous est présentée sur laquelle figure la distribution des flux permanents des membres de l'OCDE. Les flux permanents les plus importants sont la famille (33%), la libre circulation (32%) et le travail (14%).

La deuxième diapositive nous apprend qu'en 2014, concernant les migrations permanentes, 0,5% de la population en France était issue de l'immigration. Au Luxembourg, nous avons 50 % de la population qui est immigrée.

Concernant les migrations temporaires, suivant la troisième diapositive, nous y trouvons les travailleurs saisonniers, les transferts intra-entreprises, les travailleurs détachés, les stagiaires et les vacanciers actifs. Nous avons également une catégorie très importante que sont les étudiants étrangers. Les Etats veulent attirer et garder les étudiants étrangers.

Selon la quatrième diapositive, en 2014, nous avons une forte augmentation de l'émigration roumaine, italienne et française.

Il est intéressant de constater que notre Etat, de par son histoire de pays d'immigration, devient un petit pays d'émigration.

Enfin dernière diapositive, **au sein de l'UE, en 2016, les demandeurs d'asile proviennent de Syrie, d'Afghanistan, d'Iraq, du Pakistan, du Nigéria et d'Iran. Deux demandeurs d'asile sur trois en 2016 proviennent de SYRIE.**

La migration a des impacts économiques très forts sur le marché du travail. En ce qui concerne les réfugiés, **deux angles économiques sont importants :**

- **Les finances publiques et les dépenses faites pour eux.** Des Etats peuvent se ruiner, comme la JORDANIE.
- **Le marché du travail, sur lequel il y a une recherche optimale des compétences des demandeurs d'asile.**

Nous pouvons enfin nous demander où vont les flux, quelles sont les routes empruntées et quelles sont les conséquences, c'est-à-dire le degré de remise en cause des frontières intérieures et extérieures de l'UE.

→ **Intervention d'Emilio de CAPITANI :**

Emilio de CAPITANI était un bureaucrate dans le gouvernement de la Lombardie. Il était membre de la Commission parlementaire qui concernait l'ELSJ.

Son intervention est orientée sur l'aspect juridique et sur l'aspect institutionnel de l'immigration.

Les politiques migratoires et les politiques liées à la mobilité humaine sont des politiques à travers lesquelles les personnes expriment leur liberté.

Emmanuel KANT affirmait que la Terre étant ronde, tôt ou tard il faudra accepter de se rencontrer. Au début du XIXe siècle, sont nés les passeports, ainsi que l'affirmation des frontières – ces dernières étant anciennes ou récentes. L'Etat a essayé de mettre des contrôles à la mobilité humaine. Dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme et dans le Pacte des droits civils, est reconnu le droit de quitter son pays, mais **n'est pas reconnu le droit de rentrer dans un pays.**

La liberté est liée à la dignité de la personne. La mobilité est un défi pour la sécurité : « *Human mobility, Human security* ». Il y a un droit à la sécurité personnelle, mais aussi un droit à la sécurité des sociétés dans lesquelles les humains se déplacent.

A la fin des années 1980, certains Etats-membres de la Communauté Economique Européenne (CEE) - qui deviendra l'Union Européenne (UE) – mettent en place l'espace Schengen, afin d'avoir un cadre supranational. C'est un des plus grands succès de l'UE.

En effet aujourd'hui nous n'avons pas de contrôle aux frontières internes, mais un contrôle aux frontières externes à l'Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice – anciennement espace Schengen. Cette affirmation est à relativiser. **Nous avons éliminé des contrôles physiques dans des espaces déterminés, mais maintenant ces contrôles sont partout.** D'ailleurs ces contrôles se basent sur des informations - pouvant contenir notre dangerosité -, ces dernières provenant de tous les Etats.

Le système Schengen est toujours le moteur de la coopération entre les Etats.

On a introduit dans le système de l'UE une gestion des empreintes digitales pour lutter contre les faux papiers. La base de données de l'espace Schengen est la plus grande au monde : en quelques secondes, nous pouvons connaître les informations liées à la personne arrêtée.

Certaines personnes entrent dans la **Convention de GENEVE de 1951 relative au statut des réfugiés**. Elle prévoit la protection de certaines personnes répondant à des conditions bien définies.

Au niveau de l'UE, une protection subsidiaire peut être adoptée.

C'est un droit de l'asile et non un droit à l'asile.

La Convention de DUBLIN a été prise pour régler le problème des migrants sur orbites.

Au sein de la CEE, puis de l'UE, entre 1999 et 2004 sont définies des règles minimales.

Entre 2004 et 2009, des règles plus avancées sont prises. Depuis 2009, une réelle politique est visible. Une agence européenne de l'asile aide les Etats-membres de l'UE. Le moteur de l'UE est la méfiance européenne – et non la confiance mutuelle. Les Etats-membres ont besoin de vérifier ce que les autres Etats-membres mettent en œuvre.

Par les agences européennes, les Etats savent ce que tous les autres font. Il y a la volonté de contrôler les personnes qui arrivent et qui partent.

Immigration par le travail : « *blue card* », sur le modèle de la « *green card* » des Etats-Unis avait été mise en place ; en raison de son faible succès, elle va subir une réforme.

La politique migratoire, la politique des frontières et la politique de l'asile ne sont pas encore des politiques communes, même si elles sont présentées comme telles dans les Traités.

→ **Débat entre Jean-Pierre GARSON, Emilio DE CAPITANI, Serge SLAMA, Hélène FLAUTRE et Dan ROTENBERG :**

* **Dan ROTENBERG**, chef d'unité adjoint en charge de l'immigration irrégulière à la DG Home de la Commission affirme que la crise migratoire qu'a vécu l'UE est sans précédent.

En 2015, environ 1,5 millions de personnes sont entrées de manière irrégulière dans l'UE par la route des Balkans, en plus de la route traditionnelle de la Méditerranée.

La survie de l'espace Schengen et la survie de l'UE étaient mises en jeu.

Par ailleurs le Brexit s'était discuté autour de l'immigration. Enfin à ce contexte s'ajoute la montée des extrêmes .

* **Serge SLAMA**, maître de conférences en droit public à Paris Ouest - Nanterres La Défense **affirme que** : « J'ai l'impression que l'on régresse et non que nous avançons ». Dans les Etats limitrophes à l'UE, nous trouvons 6 millions d'immigrés, dont 3 millions en TURQUIE.

Les politiques de l'asile sont en crise.

La capacité de l'UE à adopter des décisions rationnelles est remise en cause. 1,2 millions de personnes sont dans l'UE. Il nous invite à relativiser ce chiffre. Premièrement beaucoup traversent plusieurs frontières ; ainsi une personne peut gonfler ce chiffre par ces différents passages aux frontières. De plus ce chiffre comprend les demandeurs d'asile qui ne sont pas mobiles. La majorité de ces personnes se situent en ALLEMAGNE.

Il pointe du doigt le fait qu'à l'heure actuelle, en raison de la fermeture de la route des Balkans, 14 500 personnes sont enfermées au sein de *hotspots* en GRECE – endroits dans lesquels elles devaient seulement être de passage, avant d'être envoyées dans un nouvel Etat.

Ces réfugiés sont enfermés dans des conditions portant atteinte aux droits de l'Homme. Il est important de les libérer et de les envoyer dans les différents Etats de l'UE.

* **Hélène FLAUTRE**, députée européenne de 1999 à 2004, ancienne présidente de la Sous-commission aux Droits de l'Homme, puis présidente de la Commission mixte parlementaire UE-Turquie intervient en affirmant que : « Les choses ne se passent pas correctement depuis très longtemps.

Avec la crise syrienne, le monde s'en rend compte ». Kofi HANNAN en 2003, dans son discours de remise du prix Sakharov, avait pointé du doigt ce problème des politiques de migration de l'UE. Aujourd'hui la frontière méditerranéenne est la plus meurtrière au monde. 4 600 personnes se sont noyées dans la Méditerranée. Par ailleurs elle pose la question des politiques migratoires.

« Le problème, n'est pas la migration, mais les politiques migratoires. La migration a toujours existé. Nous sommes au début d'un vaste mouvement de relocalisation et de redistribution des terres ».

« Nous pouvons noter que des migrations vont avoir lieu en raison du réchauffement climatique. **En EUROPE, nous n'avons toujours pas pris en compte l'échelle du problème, problème étant important et mondial.** »

* **Quentin DICKINSON** : « N'aurions-nous pas pu traiter la crise autrement, M. ROTENBERG ? »

* **Dan ROTENBERG** répond que : « Nous avons agi dans l'urgence ». Il prend l'exemple de l'insuffisance des machines EURODAC permettant de prendre les empreintes digitales et permettant ainsi d'enregistrer les demandes d'asile. Ces machines sont indispensables pour que les personnes évitent de faire de multiples demandes d'asile. En effet, le principe est de protéger les personnes, sans qu'elles aient la possibilité de choisir le pays.

* **Quentin DICKINSON** : « M. SLAMA, petit jeu de rôle. Vous êtes commissaire européen, que faites-vous ? »

* **Serge SLAMA** répond que : « Je fais sortir les 14 500 personnes des *hotspot* en GRECE qui sont identifiés depuis longtemps. En FRANCE, nous avons bien réussi à démanteler la Lande de Calais. De manière très volontariste, ce plan doit être mis en œuvre. (...) Bien évident, il faut prendre en compte la volonté des personnes. Je suis opposé à la proposition de la Commission sur DUBLIN IV qui ne prend plus en compte la volonté des personnes. Il faut aussi analyser les clefs de répartition. Il convient de l'expliquer aux personnes. (...) Actuellement la situation est totalement pourrie. La GRECE est incapable d'accueillir 70 000 personnes. Des murs se créent même entre des Etats-membres de l'UE, par exemple entre l'Autriche et l'Italie, au Nord de Calais. La déclaration entre l'UE et la Turquie n'a bien fonctionné qu'une semaine. 20 000 personnes sont arrivées sur les îles grecques depuis cette déclaration de février 2016. Dans ces 20 000 personnes, nous avons des mineurs. Nous ne savons pas quoi faire de ces 20 000 nouvelles personnes ».

* **Hélène FLAUTRE** affirme que ce système est d'une absurdité totale. Ce système est onéreux pour l'UE. Il serait logique que ces personnes soient accueillies dans le pays ou dans la région de l'UE où elles pensent avoir les meilleures chances pour réussir. Cela permettrait de gagner un temps phénoménal. Aujourd'hui les personnes sont triées, identifiées, enfermées. « C'est un gâchis ». Les individus sont les plus aptes à savoir quelles sont les conditions qui vont permettre d'optimiser la construction de leur nouvelle vie. Hélène FLAUTRE cite à l'appui de son argumentation le rapport mondial sur le développement humain de 2009 intitulé « Lever les barrières : mobilité et développement humains » des Nations Unies. L'UE doit se mettre à l'échelle, doit s'appuyer sur les travaux internationaux, au lieu d'être fondée sur les égoïsmes des Etats-membres. Il convient de supprimer ce système de DUBLIN III.

* **Jean-Pierre GARSON** dit qu'il faut tout relativiser sur l'immigration. Il faut aussi prendre en compte le fait que les pays qui reçoivent par tradition sont des pays d'émigration. (...) Enfin la Commission traite l'immigration en saucissonnant le problème. (...) L'EUROPE en 2050 sera le troisième pays et restera riche. L'EUROPE a des valeurs. Les personnes continueront à vouloir venir en EUROPE ».

* **Dan ROTENBERG** : rappelle que : « Dans les demandes d'asile, la majorité d'entre eux sont *in fine* déboutés du droit d'asile (...) ».

* **Quentin DICKINSON** : « Que pensez-vous de la TURQUIE et de ses excès actuels ? »

* **Dan ROTENBERG** affirme que l'accord avec la TURQUIE présente un certain nombre d'incertitudes. Pour l'instant, il est respecté par la TURQUIE. On dit toujours que la TURQUIE peut faire du chantage à l'UE. Pourtant cela n'a pas empêché le Parlement européen, certains Etats-

membres et la Commission européenne de suspendre les négociations d'adhésion à l'UE. La TURQUIE reçoit 6 milliards d'euros pour les syriens en TURQUIE.

Quentin DICKINSON donne la parole à Emilio DE CAPITANI qui pour le moment était silencieux dans le débat.

* **Emilio de CAPITANI** constate que les classes dirigeantes ne voient jamais les choses arriver – crises financières, crise migratoire. « Il faudrait racheter de nouvelles lunettes ! ». La TURQUIE est un pays allié, un pays du Conseil de l'EUROPE, tout en occupant une partie de son territoire militairement. La TURQUIE a laissé passer les syriens, puis a réussi à se faire entendre. Enfin il nous dit que : « Si j'étais commissaire, j'aurais mis en place un système centralisé de demandes d'asile, ainsi qu'une protection. Je ne comprends pas pourquoi nous avons une directive sur la protection temporaire en 2001 et nous ne l'utilisons pas. Pour le moment, nous continuons de nous reposer sur les épaules des autres. Je tiens à préciser que les règles de DUBLIN ont été présentées comme des règles temporaires par un ministre français. Nous entrons dans la quatrième génération des règles de DUBLIN, rien n'a changé. Enfin certains pays sont en chute démographique : tôt ou tard ils devront accueillir des immigrés ».

→ **Questions du public et réponses des intervenants.**

Quel est le budget de l'UE qui correspond à l'immigration ? La Commission connaît une contribution de 6 000 euros par réfugié accepté. Un fonds supplémentaire a été créé dans le budget européen pour les années 2020. Les allemands ont eu droit à un financement de 8 à 9 milliards d'euros pour intégrer les 1,2 millions de réfugiés qu'ils ont accepté.

Si l'enseignement de la langue d'accueil est une des conditions, pouvons-nous dire qu'elle se fasse de manière rapide et efficace ? L'apprentissage de la langue est un des facteurs d'intégration de leur pays d'accueil. Il est souligné qu'il est toujours difficile de parler d'apprentissage de la langue, alors que la FRANCE est le pays qui est le plus mauvais en langues et qui promeut sa langue dans le monde pour échapper à cet apprentissage. Des structures sont mises en place.

Doit-on fédérer les ONG pour éviter le partage d'une enveloppe et permettre une meilleure aide des réfugiés ? En FRANCE, nous fonctionnons par marché de travaux publics ou par délégation de service public (DSP) – tout en respectant la liberté de la concurrence.

D'un côté nous pouvons avoir des logiques différentes : des associations indépendantes ou des associations prestataires de service.

Comment expliquer le refus catégorique des Etats slaves d'accueillir des réfugiés, alors que les raisons économiques avancées ne sont pas forcément convaincantes ? Ce n'est pas rationnel. De manière explicite, ils ont affirmé qu'ils ne voulaient pas de non chrétiens.. De plus le contexte est terroriste. Ils affirment ne pas vouloir de diversité, car ils n'ont pas encore assez évolué depuis la chute de l'URSS pour accepter une telle diversité.

Hélène FLAUTRE invite à bien noter que ce ne sont pas ces Etats-là qui refusent, mais des gouvernements actuels portés par la vague populiste et étant d'extrême droite.

Qu'est-il fait pour permettre le développement en AFRIQUE et éviter l'immigration ? Jean-Pierre GARSON prend la parole en affirmant que cette question est excellente. Est posé le vrai problème de relativisation de l'immigration. Il est faux de dire qu'il n'y a pas de voie légale. Plus de 4 millions de migrants entrent dans l'UE par la voie légale. Il s'ajoute environ 1,9 millions de migrants temporaires. Dire l'inverse permet de confirmer le discours des politiques anti-migrations. Il faut mettre l'accent sur le développement, non pas pour réduire les migrations, mais pour réellement développer ces pays.

Serge SLAMA précise que pour les réfugiés, à part le plan de réinstallation qui ne fonctionne pas, ils

ne bénéficient pas de voie légale.

Hélène FLAUTRE affirme qu'il est malsain de faire des politiques de développement dans le seul but de réduire l'immigration. Les transferts des migrants aident les régions pauvres de la planète à tenir le coup. Il faut garder en tête que des personnes sont obligées de quitter des régions du monde aujourd'hui en raison des conflits, en raison du réchauffement climatique, en raison d'une dictature. Il faut faire notre maximum, tout en gardant en tête que certaines personnes sont dans l'obligation de partir. Elle pointe du doigt le fait que nous négocions avec tout le monde et n'importe qui pour que ces Etats gardent quelques migrants.

PARTIE 2 : La crise migratoire à Calais

Le Mouvement européen du Pas de Calais a souhaité recueillir le témoignage de personnes qui ont l'expérience directe et dans leur chair de l'émigration. Nous parlons de l'immigration, alors que pour eux, c'est de l'émigration. Nous accueillons Abou Bakkar OSMAN, réfugié du DARFOUR et Fadel SAMSAM, réfugié syrien.

Abou Bakkar OSMAN vient du Nord du DARFOUR. Il est né en 1994. Il habitait dans l'Ouest du DARFOUR, zone de conflits. Depuis 2003, le DARFOUR est de nouveau en conflit contre le gouvernement du SOUDAN. Il y a eu beaucoup de déplacements dans le DARFOUR pour aller dans les camps. Jusqu'en 2016, le gouvernement tuait les personnes vivant au DARFOUR. Les personnes fuient pour la Libye, le Tchad, l'Egypte et l'Europe. Ils n'ont ni passeport, ni argent, mais la situation les pousse à partir. Il a passé deux ans en Libye, dont six mois en prison. Il existe également des conflits en Libye : des milices existent et refusent que d'autres personnes viennent s'installer. Il ne connaît pas le motif de son emprisonnement, si ce n'est qu'il suppose qu'il a été emprisonné, car il n'avait pas de passeport. Les personnes en Libye se retrouvent par famille ou par tribu : il n'y a pas d'autorité centrale. Il décide de traverser la Méditerranée, afin de fuir la Libye et afin de pouvoir vivre libre. Il traverse la Méditerranée en bateau. Sur 700 personnes, 500 sont décédées et 200 seulement sont arrivées en ITALIE vivantes.

Il a formé un groupe avec des soudanais : ils ont traversé ensemble la FRANCE pour CALAIS. Il a connu une grande souffrance à CALAIS. Il était convaincu en arrivant à CALAIS qu'ils allaient être envoyés dans un camp humanitaire. Or ils ont vécu dans une tente, au froid. Son groupe et lui ont passé quatre mois horribles. Rien n'était organisé – nourriture, toilettes, douche, etc. Il fallait faire la queue pendant des heures. Parfois les migrants se battaient entre eux, ce qui le rendrait triste. La Lande n'était pas un endroit sain. Ils ne pouvaient pas rester en bonne santé. Malgré tout cela, il a rencontré des personnes positives au Secours Catholique. Il a été très heureux de cette décision prononçant la démolition de la Lande. Des bénévoles venaient les aider dans la Lande, afin qu'ils apprennent le français. Le fait que chaque jour les bénévoles changeaient empêchait la continuité de l'enseignement.

Fadel SAMSAM est un réfugié syrien âgé de 38 ans. En 2011, la Révolution en SYRIE commence. Il a refusé de travailler avec le régime. Avec sa femme et son fils, ils partent à DUBAI et y restent un an. Ils ont décidé de partir en TURQUIE. Il a travaillé avec sept ONG en TURQUIE pendant un an et six mois. Il était coordinateur : il devait gérer les pleins pour aider les réfugiés syriens situés en SYRIE. Il a demandé l'asile à la FRANCE qui lui a donné.

Il est arrivé en FRANCE en 2014. Il vit avec sa femme et ses deux enfants à ARRAS. Il est difficile pour lui de recommencer à nouveau sa vie, alors qu'il avait fini ses études il y a vingt ans. Il est également difficile pour lui d'expliquer à son fils pourquoi il ne travaille pas comme les autres parents, pourquoi ils ont dû partir de la SYRIE.

Nous avons à présent un **débat** entre Damien CAREME, Philippe MIGNONET, Didier DEGREMONT, Vincent BERTON et Dan ROTENBERG.

Pour **Didier DEGREMONT**, président de la délégation du Secours Catholique du Pas-de-Calais il convient de se demander pourquoi nous avons eu un CALAIS et pourquoi nous aurons encore des CALAIS. Il pointe du doigt l'accord avec la TURQUIE et l'absence de prise sur les passeurs en Méditerranée. Nous avons une fracture Nord / Sud.
Il est difficile d'appliquer la Convention de GENEVE aujourd'hui.

Les **accords du TOUQUET** – sont passés **entre la France** - signés par Nicolas SARKOZY en tant que ministre de l'Intérieur - **et le Royaume-Uni**.

Relatifs à la **mise en œuvre de contrôles frontaliers dans les ports maritimes de la Manche et de la mer du Nord**. Ce traité a été **signé le 4 février 2003 lors du 25e sommet franco-britannique au TOUQUET. Il est entré en vigueur le 1er février 2004**.

Ce traité suit le protocole de SANGATTE signé en juillet 1991 et son protocole additionnel de mai 2000. Douze traités concernant l'immigration ont pu être signés entre ces deux pays depuis 1989. **Les accords du TOUQUET ont été signés dans un contexte particulier : celui de la fermeture de SANGATTE qui était un centre d'urgence humanitaire géré par la Croix rouge.**

Ce centre d'urgence a été fermé et démantelé. Les accords du TOUQUET permettent de créer des **enclaves où chacun applique sa propre législation**. Xavier BERTRAND affirme que les frontières ont été déplacées. Ainsi des **bureaux de contrôle nationaux juxtaposés sont mis en place à CALAIS et à DOUVRES**.

Les contrôles de fret se font en FRANCE.

* **Quentin DICKINSON** : « Comment se fait-il que CALAIS ait duré si longtemps ? »

* **Vincent BERTON**, sous-préfet de l'arrondissement de CALAIS, explique d'abord la pression migratoire de CALAIS par sa proximité géographique avec la GRANDE-BRETAGNE.

Nous sommes à trente kilomètres des côtes en prenant l'Eurotunnel ou le bateau. C'est également un business lucratif – en moyenne 10 000 euros payés aux passeurs. De plus d'autres trafics s'y greffent – humains par la prostitution et stupéfiants. Il a fallu expliquer aux migrants qu'il était possible de faire sa demande d'asile et de s'intégrer en FRANCE. Le rêve britannique était survenu par les passeurs.

* **Quentin DICKINSON** : « Avons-nous bien négocié avec le Royaume-Uni ? »

* **Vincent BERTON** affirme que les accords du TOUQUET permettent d'organiser les contrôles entre la FRANCE et le ROYAUME-UNI. Avoir les contrôles au ROYAUME-UNI n'aurait certainement pas contribué à avoir une meilleure situation actuellement.

* **Philippe MIGNONET**, adjoint au maire de CALAIS, affirme que les accords du TOUQUET à l'époque ont été bien négociés. Au ROYAUME-UNI, les anglais n'ont pas de papier – seulement s'ils sortent du territoire. Par ailleurs le travail dissimulé y est plus facile en l'absence de contrôle de l'URSSAF.

Les britanniques, un jour ou l'autre, devront mettre en place un service de demande d'asile ouvert de manière plus soutenu qu'une journée par semaine.

* **Quentin DICKINSON** : « Dans la perspective du Brexit, la frontière de CALAIS deviendra une frontière de l'UE. Des gardes-côtés de type Frontex seront-ils envoyés par l'UE ? »

* **Dan ROTENBERG** nous dit que le flux allant vers le Royaume-Uni et ne partant pas du Royaume-

Uni, une telle mesure paraît peu utile. Par contre un accord de réadmission pourra être signé.

* **Damien CAREME**, maire de Grande-Synthe, affirme que personne ne l'a aidé. Ni l'Etat, ni l'UE. Tout a été à la charge du budget de la mairie, soit une somme d'1,5 millions euros.

De plus il milite pour la mise en place de corridors humanitaires ; ceux-ci devant être reliés les pays connaissant des difficultés vers nos pays. Ces corridors humanitaires permettraient de lutter contre les réseaux de passeurs. « Nous sommes seulement aux prémises de plus grandes vagues migratoires qui arrivent ». Il développe également la **notion de « ville inclusive »**.

* **Didier DEGREMONT** s'exclame que les accords du TOUQUET sont une honte. Cet accord n'est pas acceptable et est honteux. Il nous informe également que les personnes qui repartent dans leur pays vont recevoir 2 500 euros, dont 1 000 euros sont payés par le ROYAUME-UNI.

En outre la question posée est de savoir ce qu'il va advenir des mineurs auxquels nous avons promis le passage au ROYAUME-UNI. Très certainement nous aurons des retours. Des millions d'euros ont été dépensés pour mettre en place des abris qui ont été ou vont être détruits : la question de la gestion des fonds publics se pose pour nous, en tant que citoyens voire associatifs.

Deux moyens juridiques permettent aux réfugiés d'arriver au ROYAUME-UNI :

- La procédure de rapprochement familial mise en place par DUBLIN III.
- La procédure Dubs permettant l'acceptation de mineurs.

* **Didier DEGREMONT** affirme qu'il faudrait mettre en place des statuts intermédiaires pour les personnes qui sont déboutées de leur demande d'asile. Cette problématique est identique pour les mineurs devenant majeurs.

* **Dan ROTENBERG** rappelle le principe de non refoulement qui est pris en compte lors de l'étude de la demande d'asile. Si la demande d'asile est rejetée, c'est que la personne peut retourner dans son pays. Lorsqu'une personne doit retourner dans son pays d'origine, elle peut dissimuler ou détruire ses documents d'identité. Il faut alors demander une reconnaissance de cette personne à son Etat d'origine, afin qu'un laissez-passer consulaire soit donné. Or les Etats d'origine sont souvent récalcitrants.

Prises de notes assurée par les étudiants de classe préparatoire de Douai à l'Ecole Nationale de la Magistrature.